DIC : DOCUMENT D'INFORMATION CLÉS

OFI INVEST SIGNATURE 2030 PART AFER GENERATION SIGNATURE 2030
ISIN : FR0014018HP9 • 01/09/2026

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

OFI INVEST SIGNATURE 2030 PART AFER GENERATION SIGNATURE 2030 • ISIN : FR0014018HP9
Cet OPC est géré par Ofi Invest Asset Management - Aéma Groupe
Société Anonyme à Conseil d'Administration - 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
Appelez le 01 40 68 12 94 pour de plus amples informations ou consulter le site http://www.ofi-invest-am.com
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi Invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Ofi Invest Asset Management est agréée (sous le n° GP-92-12) et règlementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »)

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

Objectifs : Le Fonds a pour objectif de gestion à compter du 01/09/2026 et jusqu'au 31/12/2030, d'obtenir une performance nette de frais liée aux taux de rendements actuels des obligations de maturité 2030, en investissant majoritairement dans des titres à caractère «High Yield » (spéculatifs), ainsi que, à hauteur maximale de 30% de l'actif net, dans des tranches de CLO (Collateralized Loan Obligations). L'échéance moyenne du portefeuille sera comprise entre le 1er septembre 2026 et le 31 décembre 2030.
La stratégie d'investissement du Fonds est une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance et à les détenir jusqu'à maturité (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2030. Dans l'optique d'une dissolution du Fonds au 31 décembre 2030, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.
Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit en obligations et autres titres de créance, libellés en euro ou en devises, et émis par des entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées de toute origine géographique. Accessoirement (10% de l'actif net), le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations convertibles.
L'allocation entre les notations des différents titres ou émetteurs en portefeuille pourra varier comme suit :

- De 0% à 100% de l'actif net en titres de qualité « High Yield » (titres spéculatifs),
- De 0% à 50% de l'actif net en titres « Investment Grade »,
- De 0% à 30% de l'actif net en titres CLO, l'allocation cible étant de 20% de l'actif net,
- De 0% à 10% de son actif en titres non notés.

Le gérant investira de manière active et discrétionnaire afin de saisir toutes les opportunités de marché. Les titres spéculatifs, plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Aussi, même si le Fonds a une stratégie initiale « Buy and hold », les gérants se laissent la possibilité de saisir des opportunités de marché en vendant /achetant des titres après la phase de constitution du portefeuille. L'exposition au marché ainsi que la duration seront gérées activement.
Pour la partie hors CLO, le Fonds pourra détenir à l'acquisition des titres notés au minimum « BB- ». La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de BB- (en application de la politique de notation d'Ofi invest Asset Management), cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Dans tous les cas, une dégradation en catégorie CCC entrainera la vente de l'instrument dans les 3 mois.
Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2030 et sélectionner les émetteurs (parmi un gisement diversifié de plus de 1 100 émetteurs provenant de divers secteurs et de divers pays), présentant la probabilité de défaut moins importante au regard du rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.
Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.
Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, …) dans la limite de 30% de l'actif net ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change.
La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 4. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.
Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, le profil de risque du Fonds varie dans le temps.
L'exposition du Fonds aux instruments obligataires diminuera en raison de l'arrivée à échéance des titres. A l'approche de l'échéance du Fonds, Le Fonds sera géré en monétaire et en référence aux taux moyen du marché monétaire en Euro (Eonia capitalisé, €ster). Le Fonds optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour une dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPC. Le gérant se réserve toutefois la possibilité d'investir sur des obligations d'émetteurs privés et publics en fin de vie du Fonds si leur rendement s'avère meilleur, sans que la maturité de ces titres puisse excéder 6 mois après la date d'échéance du Fonds.
Par ailleurs, pendant la période de constitution du portefeuille, le gérant se réserve la possibilité de rester investi à hauteur de 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire.
Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant procèdera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, comme suit :
Dans la phase de désinvestissement du FCP, le recours aux instruments du marché monétaire sera également autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.
En vue d'atteindre l'objectif de gestion, le processus de gestion s'articule également via la sélection de tranches de véhicules de titrisation, incluant des « Collateralized Loan Obligations » (ci-après « CLOs »), majoritairement européens. Les CLOs sont des véhicules de titrisation émettant des tranches obligataires cotées, garanties par un portefeuille de prêts ou, à titre accessoire, d'obligations (le « Collatéral »), émis par des sociétés européennes ou globales de taille significative.
La limite de 30 % de l'actif net en tranches de CLO s'apprécie au moment de chaque acquisition. Il en résulte que, du fait notamment de l'évolution des valorisations de marché, des opérations d'amortissement, de remboursement anticipé ou de cession affectant les autres composantes du portefeuille, ou de tout autre événement indépendant de la volonté de la Société de Gestion. Dans cette hypothèse, la Société de Gestion s'abstiendra de procéder à de nouvelles acquisitions de tranches de CLO tant que la limite de 30 % n'est pas rétablie, étant précisé qu'elle n'aura pas l'obligation de céder de positions existantes pour rétablir cette limite et tiendra compte, dans la conduite de ses arbitrages, des conditions de liquidité du marché et du meilleur intérêt des porteurs de parts.
Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, à des fins d'exposition et de couverture du risque de taux et à des fins de couverture du risque de change (futures) et du risque de crédit. Il pourra également prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change.

Indice de référence : Le Fonds n'est pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur.

Modalités de souscription-rachat : L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat de ses parts en nombre de parts, chaque jour de valorisation auprès du déposltaire (par délégation de la Société de Gestion) jusqu'à 12 heures, les ordres sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconu. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue. Pour les ordres qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).
L'attention des investisseurs est attirée sur les modalités de valorisation du Fonds qui, en cas de rachat avant la date de maturité du Fonds le 31 décembre 2030, sont défavorables.
Cette part capitalise ses revenus et capitalise et/ou distribue ses plus-values nettes réalisées.
Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation et un mécanisme de plafonnement des rachats peut

également être mis en œuvre. Pour plus d'informations sur ces mécanismes, veuillez-vous reporter au prospectus.

Investisseurs de détail visés : Cette part est tous souscripteurs, elle est plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie-souscrits AFER GENERATION auprès du Groupe Abeille Assurances et est conseillée aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement jusqu'à la date d'échéance du 31/12/2030. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP. Les parts du Fonds ne peuvent être souscrites par des U.S. Person (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus).

Recommandation : la durée de placement recommandée est de 4 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 4 ans.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Centralisateur : SOCIETE GENERALE
Adresse : 32, rue du Champ-de-tir — 44000 Nantes (France)

Les documents d'information (règlement, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management – Direction Juridique
127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux

La valeur d'actif net du FCP est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion (www.ofi-invest-am.com).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :

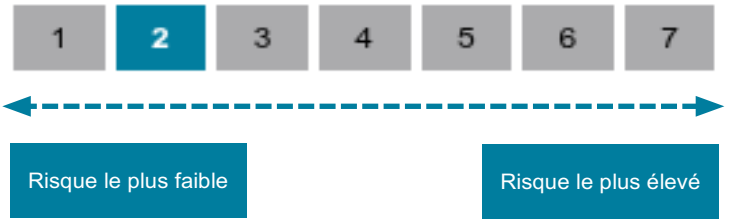

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :

- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le Compartiment n'est plus
  en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de
- transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à
  son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 4 ans Pour un investissement de : 10 000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 4 ans**
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 430 €	7 220 €
	Rendement annuel moyen	-25,69 %	-7,83 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 230 €	9 400 €
	Rendement annuel moyen	-17,71 %	-1,54 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 230 €	11 070 €
	Rendement annuel moyen	2,32 %	2,57 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12 730 €	13 510 €
	Rendement annuel moyen	27,30 %	7,82 %

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées) effectué :

- entre 09/2018 et 09/2022 pour le scénario défavorable ;
- entre 06/2016 et 06/2020 pour le scénario intermédiaire ;
- entre 03/2020 et 03/2024 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCP est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCP conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- 10 000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Coûts au fil du temps

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	239 €	378 €
Incidence des coûts annuels*	2,40 %	0,93 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,50 % avant déduction des coûts et de 2,57 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 200 €
Coût de sortie	Aucun coût de sortie n'existe pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents estimés		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,27 % de la valeur de votre investissement par an. La part ayant moins d'un an d'existence, il s'agit d'une estimation de l'ensemble des frais et dépenses susceptibles d'être facturés pour un exercice financier. Ce chiffre peut varier d'un exercice financier à l'autre.	26 €
Coûts de transaction	0,14 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	13 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 4 ans

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.
Le FCP a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »), ainsi qu'un mécanisme de swing pricing.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management

- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 127-129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy les Moulineaux – France
- soit directement à l'adresse suivante : contact.am@ofi-invest.com ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Catégorisation SFDR : Article 8
Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/fr/institutionnel-et-entreprise/politiques-et-documents.

Les informations sur les performances passées du FCP présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scenarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/produits.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.